La Mittel'Oise

DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023

MARCHE LIBRE : 3 OU 6 KM

Mittel soutient Octobre Rose !
En solo, en duo ou en famille,
marchez au profit de la
Ligue contre le Cancer !

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

INFORMATIONS & INSCRIPTION

INFORMATIONS

A partir de 10h00 : départ et arrivée sur le parking de l'école rue des jardins

Dernier départ à 11h30

Possibilité de petite restauration sur place

Participation 10 € à partir de 15 ans (non remboursable)

Fourniture de T-shirts Adulte dans la limite des stocks disponibles

Renseignements 03 88 56 20 44

INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN MAIRIE
AVANT LE 12/10/23
OU LE 15/10/23
AU DÉPART DE LA MARCHE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____

Prénom : _____

☎ _____

Nombre de participants : _____

Votre participation, exclusivement par chèque à l'ordre de
la Ligue contre le Cancer
_____ €

☐ J'accepte le règlement détaillé au verso de ce bordereau

VOS DONS

Possibilité de dons le 15/10 auprès de la Ligue contre le Cancer

La Mittel'Oise

DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023

REGLEMENT

La commune de Mittelhausbergen, dans le cadre d'octobre Rose, organise une marche le dimanche 15 octobre 2023 en faveur de la recherche contre le cancer et de la promotion de sa prévention et de son dépistage. A ce titre, l'intégralité des droits d'inscriptions des participants à la marche est reversée à la Ligue contre le cancer, comité du Bas Rhin.

Article 1 : La Mittel'Oise déroule sur des parcours d'environ 3 et 6 Kms et est ouverte à toutes et tous, les participants mineurs devant être accompagnés par leurs parents. Date de clôture des inscriptions en mairie : le 12 octobre 2023. Inscriptions possibles le jour de l'évènement.

Les départs libres se feront entre 10 heures et 11 heures 30 depuis le **parking de l'école, rue des jardins à Mittelhausbergen.** Un accueil sera assuré à partir de 9 heures 45. L'arrivée se fera au même endroit que les départs.

Article 2 : La Mittel'Oise n'est pas une compétition sportive, n'est pas chronométrée, ne fait pas l'objet d'un classement, aucun temps maximum n'est fixé et aucune récompense n'est attribuée. En conséquence, **les participants ne sont pas tenus de fournir un certificat médical** ; chacun jugeant de ses propres capacités et y participant sous sa seule responsabilité. Une assistance secouriste sera toutefois assurée. Les participants doivent respecter toutes les mesures sanitaires instaurées par les autorités ou les organisateurs en vigueur à cette date et s'engage à respecter expressément le code de la route.

Article 3 : Les bulletins d'inscription et le règlement de l'épreuve sont disponibles :

sur le site internet de la Mairie www.mittelhausbergen.fr
sur sa page Facebook www.facebook.com/mittelhausbergen
en version papier disponible en mairie

Article 4 : Pour être prise en compte, l'inscription doit comporter, outre le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, intégrant le consentement des participants à faire figurer leurs coordonnées sur le fichier de l'événement (Règlement général de protection des données), l'autorisation parentale signée pour les mineurs, et être accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la Ligue contre le Cancer : ne seront prises en compte que les inscriptions signées, accompagnées du règlement par chèque. Par ailleurs, il est précisé qu'aucun remboursement ne pourra intervenir quel que soit le motif (absence du participant, annulation de la manifestation ou limitation du nombre par ex.), les sommes perçues étant intégralement versées à la Ligue contre le cancer, comité du Bas Rhin. Le T-shirt attribué aux inscrits, dans la limite du stock disponible, sera à retirer le jour de la manifestation.

Article 5 : La commune de Mittelhausbergen est couverte par une assurance. Il est toutefois rappelé que chacun participe à la manifestation sous sa propre responsabilité. La commune de Mittelhausbergen décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols ou détériorations pouvant survenir pendant la manifestation. Il est précisé qu'il n'y a pas de vestiaire organisé.

Article 6 : Afin d'assurer au mieux la sécurité de l'événement, les vélos et trottinettes, et les casques/oreillettes audios sont interdits sur le parcours.

Article 7 : Les participants autorisent la commune ainsi que leurs ayants droits partenaires ou médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaitre.

Article 8 : Conformément à la loi informatiques et libertés modifiée par le règlement sur la protection des données, les participants peuvent retirer à tout moment leur consentement d'utilisation de leurs données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, par courrier à la Mairie de Mittelhausbergen, 46 rue principale, 67206 Mittelhausbergen. Les données sont conservées pendant 1 an maximum.

Article 9 : La signature du bulletin d'inscription implique l'adhésion expresse au présent règlement et le consentement à figurer dans le fichier des participants dont les finalités sont la gestion de l'événement et la transmission d'informations vers les inscrits.